ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

<u>Objet</u>: stationnement interdit parking rue Joël Le Theule. Les foulées suzeraines - dimanche 24 septembre 2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze ; Vu le Code de la route ; Vu le Code général des collectivités territoriales, Notamment les articles L2212-1 et L2213-1 Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique ; Vu la demande présentée par le Monsieur MOREAU Nicolas Président de Team Sport Zen ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: L'association Team Sport Zen est autorisée à organiser une course à pied « les foulées suzeraines » le dimanche 24 septembre 2023 entre 9 h 30 et 13 h 30.

<u>Article 2</u>: Le stationnement sera interdit sur le parking de la rue Joël Le Theule le dimanche 24 septembre 2023 de 4 h à 16 h.

<u>Article 3</u>: La signalisation règlementaire et le balisage des voies seront mis en place par les responsables de la manifestation qui devront tout remettre en ordre sitôt la fin de la manifestation.

<u>Article 4</u>: Le Gardien de Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 25/04/2023

LE MAIRE,